

**Ce salon infirmier se déroule dans un climat social dégradé : salaires, conditions de travail, RTT, emploi, droit à la retraite sont remis en cause. Le projet de loi hôpital, patients, santé, territoires parachève le démantèlement de l'hôpital public.**

# Reconnaissance professionnelle, salaires, conditions de travail, emploi ; rien ne va plus !



Les nouvelles dispositions contenues dans la "énième" réforme de l'hôpital sont redoutables et menacent l'existence même de nombreux établissements, ainsi que des milliers d'emplois y compris soignants.

## Précarité accrue !

L'emploi de précaires (CDD) en lieu et place de d'emplois permanents (titulaires ou CDI) se banalise.

La nouvelle loi sur la mobilité dans la fonction publique hospitalière permettra après deux refus de postes, d'être placé en disponibilité d'office, ou le cas échéant admis à la retraite d'office. Il s'agit de faire peser sur les fonctionnaires la menace du licenciement sans traitement, ni indemnité pour les forcer à accepter les mobilités imposées (dans une autre fonction publique ou un autre département à l'intérieur d'une région).

## Les plans d'économie sur le dos des personnels !

Deux tiers des établissements de santé (publics et privé) sont en déficit principalement en raison des nouvelles règles budgétaires qui imposent des soins à la chaîne.

Des plans d'économie sont partout en oeuvre. Ce sont les budgets de personnels qui sont principalement dans le collimateur, dégradant encore davantage les conditions de travail.

Ds plans dits sociaux sont en cours ; des milliers d'emplois sont supprimés, avec parfois des licenciements secs dans le sanitaire privé.

## La déréglementation du travail en marche !

Déjà à l'intérieur de chaque établissement, mais aussi entre établissements, à l'intérieur d'une communauté hospitalière ou d'un groupement de coopération sanitaire les horaires sont de plus flexibles. Demain, les directeurs pourront

aussi modifier les horaires et temps de repos des personnels au gré des nécessités de service sans préavis.

Les plannings de travail sont déjà chamboulés, et la notion d'horaires fixes risque fort de disparaître. Les directions multiplient les organisations d'horaires différenciées, les rappels inopinés à domicile, les remises en cause des accords RTT.

## Austérité et individualisation salariales ; ça suffit !!!

Cette année dans le meilleur des cas, les salaires n'ont progressé que de 1% après plusieurs années de quasi-bloquage.

Les déroulements de carrière sont remis en cause. Dans la Fonction publique hospitalière et dans les différentes conventions collectives du secteur sanitaire, les projets d'individualisation des salaires, d'évolution au "mérite" tendent à se généraliser.

La notion d'intéressement est totalement inacceptable dans notre secteur. C'est une logique d'entreprise commerciale qui s'oppose à celle du service public que nous défendons !



Fédération Sud Santé-Sociaux  
"Solidaires - Unitaires-Démocratiques"

70, rue Philippe de Girard  
75018 Paris  
Tel : 01 40 33 85 00  
Fax : 01 43 49 28 67  
Site internet :  
[www.sud-sante.org](http://www.sud-sante.org)

Paris, le 6 novembre 2008



**Solidaires**  
Union syndicale

## A propos du LMD

Pour SUD la réforme des diplômes LMD ne doit pas induire le passage à l'université des formations paramédicales qui doivent demeurer des formations professionnelles ancrées dans les établissements sanitaires. Ce ne doit pas être une justification aux glissements de tâches.

Par contre il faut que ces formations soient reconnues en équivalence au cursus LMD, ce qui entraîne le reclassement de l'ensemble des professions soignantes.

En aucun cas nous échangerons une revalorisation des carrières contre un rallongement du nombre d'années travaillées.

## Glissements de tâches : danger !

### Ordre infirmier : une mascarade !

Les élections des représentants aux conseils départementaux de l'ordre infirmier se sont déroulées en avril dernier : seuls 12% des infirmiers salariés ont participé à ce scrutin (moins de 5% à Paris).

C'est un fiasco et un désaveu pour le ministère et des associations qui ont soutenu la création de cet ordre soit disant plébiscité par toute la profession.

SUD poursuivra son action pour le boycott de cette structure inutile, illégitime et passiste.

Les infirmiers, comme les autres professions paramédicales ont d'abord besoin de reconnaissance de leur qualification, de respect de leurs conditions de travail.

SUD santé-sociaux s'engagera pour que le Haut conseil des professions paramédicales (qui réunit les représentants des syndicats et associations professionnelles) puisse jouer tout son rôle afin de répondre aux problèmes spécifiques des différentes professions soignantes, notamment l'évolution des décrets de compétence et les révalorisations de carrière.

Le projet de loi hôpital patients, santé, territoires (article 17) envisage de faire agréer par chaque Agence régionale de santé des protocoles permettant des transferts d'actes entre professionnels. Cette disposition est particulièrement préoccupante car elle ouvre la porte à des glissements de tâches dues à des pénuries de personnels qualifiés par exemple. Suivant les régions, on pourrait avoir des fonctions à géométrie variable sans véritable reconnaissance et avec une insécurité juridique plus grande.

### Retraites :

Alors que les conditions de travail se dégradent, le gouvernement cherche à allonger le nombre d'années travaillées et à reculer l'âge de la retraite. Cette volonté s'est à nouveau concrétisée par le vote d'un amendement catimini à l'Assemblée nationale permettant aux salariés de travailler jusqu'à 70 ans. C'est inacceptable et cette disposition doit être abandonnée !



## SUD santé-sociaux défend la nécessité de l'urgence une action nationale pour exiger :

- l'augmentation des salaires et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat,
- la réelle reconnaissance de nos professions,
- le gel des restructurations et des suppressions d'emplois,
- le retrait du projet de loi Hôpital, patients, santé, territoires,
- l'arrêt de la précarité et des mobilités imposées,
- la garantie de nos régimes de retraite par répartition et le non allongement des durées de cotisation.

Fédération Sud Santé-Sociaux  
"Solidaires - Unitaires - Démocratiques"  
70, rue Philippe de Girard  
75018 Paris  
Tel : 01 40 33 85 00  
Fax : 01 43 49 28 67  
Site internet : [www.sud-sante.org](http://www.sud-sante.org)

Paris, le 6 novembre 2008